

LA LETTRE

Bulletin de l'Association des usagers du Port de Plaisance d'Arzal-Camoël

EDITION 1
juin 2025

Page 1

Mot du Président

Voici LA LETTRE, le bulletin qui relaie l'information de votre association. Plutôt que de vous adresser des courriels trop souvent, il est plus efficace de regrouper les nouvelles.

C'est un projet ambitieux qui demande du temps pour sa rédaction. La première édition a pris du retard mais elle est là. Nous envisageons une publication trimestrielle dans un premier temps.

Ce bulletin est aussi le vôtre. Si vous avez l'âme d'un journaliste ou désirez faire partager vos écrits/expériences nautiques adressez-nous vos textes et photos (contact@appac56.fr) nous les publierons. Bien sûr, vos histoires devront être relativement courtes et en relation avec la mer ou notre port.

Nous allons prêter attention à la rédaction, mais vous voudrez bien nous excuser par avance s'il reste quelques coquilles.

Bonne lecture.

Olivier Michaud

Président de l'APPAC

Urgent dernière Minute !

Vous avez reçu le courriel du Port d'Arzal-Camoël concernant l'offre de la CPM d'offrir des places dans d'autres ports, de la Compagnie ou partenaires, pendant la durée des travaux de l'écluse.

Cette offre est le fruit d'un travail coopératif entre les associations de plaisanciers de la Vilaine et la Compagnie des Ports du Morbihan.

Inscrivez-vous, sans tarder auprès de la Capitainerie avant le 30 septembre 2025.

L'APPAC se réjouit de cet accord qui va permettre aux navigateurs hivernaux d'accéder à la mer. C'est aussi cela la défense des intérêts des plaisanciers.



Vie de l'association

L'assemblée générale 2024 s'est déroulée le 25 janvier dernier dans la salle du Chesne à Arzal. 62 personnes sont venues pour cette rencontre importante dans la vie de notre association.

Outre les 42 membres présents ou représentés, nous avons eu des visiteurs curieux de nous connaître. Cela prouve que nous suscitons de l'intérêt pour les plaisanciers du port.

Vous avez reçu début février le compte rendu de l'AG, il n'est pas nécessaire de développer.

Depuis, le Conseil d'Administration c'est restreint. En effet, 4 membres nous ont quitté en début de mandat, nous avons communiqué à ce sujet le mois dernier.

C'est un groupe de 8 personnes qui gère l'association, vous pourrez lire une présentation de chacun plus loin dans le bulletin

Depuis l'AG, le conseil administration s'est réuni 5 fois.

Il y a eu un certain nombre de décisions de prises :

- L'APPAC a décidé de ne pas renouveler notre adhésion à notre fédération régionale UPPM.
- Une adhésion directe à la Fédération Nationale Plaisanciers Atlantique Méditerranée (FNPAM) a été demandée
- Nous avons programmé une seule « Rencontre de l'APPAC » en 2025
- Organisation d'un vide grenier
- Deux rendez-vous nautiques vont être organisés en 2025
- Organisation d'un vide bateau
- Participation au collectif Vilaine
- Modernisation du logo APPAC et début de réflexion pour un nouveau nom pour l'association
- Refonte du site internet appac56.fr

Départ de l'UPPM

Le CA a voté la non-reconduction de notre adhésion à l'Union des Plaisanciers des Ports du Morbihan UPPM. En effet, le manque de concertation, l'absence de communication vers ses membres, et certaines libertés avec les statuts, font que notre association n'a plus d'intérêt à y adhérer.

Malheureusement pour les lecteurs assidus, nous n'avons plus accès à la revue de presse UPPM qui n'était pas légalement publiable. L'association ANDF du port de Folleux a pris la même décision.

FNPAM

L'APPAC est membre depuis plusieurs années de la FNPAM, notre fédération nationale au travers de l'UPPM.

Ayant quitté la fédération régionale, une demande d'adhésion directe a été formulée. Information importante : aucune incidence sur les contrats d'assurance MADER sachant que votre adhésion à l'APPAC suffit pour y souscrire.

Notre entrée étant sujette à un vote du CA de la FNPAM qui a lieu une fois par an, nous vous tiendrons informé du résultat

Le collectif Vilaine

Depuis quelques mois, les associations de plaisanciers de la Vilaine se sont regroupées au sein d'un collectif pour échanger sur les sujets nous concernant tous.

Le collectif est libre de parole, et il permet de discuter des sujets divers, notamment concernant l'écluse, la Vilaine, les relations avec la Compagnie des Ports du Morbihan. LA LETTRE vous tiendra informé de nos discussions.

Rencontre de de Piriac sur Mer

17 personnes ont répondu présent à notre première sortie 2025, malgré les fêtes de Pâques et un temps maussade. 4 bateaux ont néanmoins pris la mer avec une météo pluvieuse pour rejoindre Piriac.

Tout le monde s'est réplé sous la tonnelle d'un café du port pour un apéritif offert, la pluie nous forçant d'annuler l'apéro-ponton. Le Président en a profité fait un point sur l'actualité de l'association et répondu aux nombreuses questions des participants.

L'équipe du restaurant "La Vigie" nous a ensuite accueilli pour un excellent dîner dans une ambiance joviale et sympathique.

Merci à tous les participants et surtout à Alain Massais l'organisateur de cette première rencontre.

L'écluse anti-salinité... un projet nécessaire mais restons vigilants.

Comme vous l'avez vécu en 2022, les périodes de sécheresse sont synonymes de limitations d'éclusages, voire de fermeture totale.

Le gestionnaire du barrage d'Arzal, incluant l'écluse, et l'usine de production d'eau potable de Férel, est l'Établissement Public Territorial de Bassin Eaux et Vilaine. Il a la charge de mener à bien la transformation de l'écluse actuelle. Le but est de protéger le réservoir de la Vilaine pour l'usine d'eau potable en évitant des remontés de chlorures.

Les travaux sont planifiés sur 2 ans pour une mise en opération à l'été 2027. La première tranche entraîne la fermeture de la Vilaine entre le 3 novembre 2025 au 4 Avril 2026.

À la suite de l'enquête publique de janvier dernier, l'APPAC, associé au collectif Vilaine a écrit un courrier au Directeur de l'EPTB pour connaître les conditions préliminaires d'exploitation de la future écluse.

C'est à partir de cette réponse que les plaisanciers pourront se faire une idée vraie sur l'usage de l'écluse anti-salinité.

L'EPTB Vilaine souhaite associer les usagers dans la définition de l'exploitation de l'écluse. L'accès à la mer étant primordial pour les plaisanciers, l'APPAC sera vigilant tant sur les capacités que les fréquences des éclusages.

La crainte des plaisanciers est la conséquence de la réduction de capacité d'accueil de l'écluse en mode anti-sel. Il faut bien comprendre que d'une part le mode anti-sel est uniquement en sens montante ou avalante, et que d'autre part plus il y aura d'écluses anti-salinités plus nous aurons d'options pour des grandes écluses en période de forte affluence, même en cas de sécheresse. La durée d'éclusage est encore incertaine, et la taille des bateaux augmentant sur la Vilaine, l'engorgement risque d'être important.

Après quelques semaines d'attente nous avons reçu une première réponse de l'EPTB Vilaine :

<<Lorsque le mode anti-salinité ne sera pas activé, nous garantissons un usage normal de l'écluse, c'est-à-dire dans sa capacité actuelle, avec un fonctionnement en grand sas (de 83 mètres) lorsque le trafic de bateaux le nécessite (dans le sens montant comme dans le sens descendant

Le projet a été conçu pour pouvoir réaliser une écluse par heure en mode anti-salinité. La durée supplémentaire du fait de la substitution des eaux douces par les eaux salées, est en partie compensée par les dimensions plus réduites du sas anti-salinité (en aval du pont).

En période de sécheresse, nous serons donc en mesure si besoin de réaliser une écluse toutes les heures « en continu » et de garantir la continuité de navigation.

Il faut avoir en tête que dans la pratique, le mode anti-salinité se substituera aux restrictions d'éclusage actuelles. En clair, les écluses qui aujourd'hui seraient supprimées, seront maintenues demain, mais basculées en mode anti-salinité. Leur nombre sera même augmenté. C'est tout l'intérêt du système ;

Nous ne pensons pas qu'il y ait un risque d'engorgement en mode anti-salinité, la réduction de la taille du sas est également compensée par l'augmentation du nombre d'éclusages, qui sera garantie quelles que soient les conditions de débit de la Vilaine ;

Il faut avoir en tête que dans la pratique, le mode anti-salinité se substituera aux restrictions d'éclusage actuelles. En clair, les écluses qui aujourd'hui seraient supprimées, seront maintenues demain, mais basculées en mode anti-salinité. Leur nombre sera même augmenté. C'est tout l'intérêt du système

Enfin, le mode anti-salinité permettra de garantir les éclusages aux périodes les plus favorables pour la navigation (autour de la pleine mer), qui sont aujourd'hui les écluses qui sont supprimées en priorité lors des sécheresses, car les plus pénalisantes pour les intrusions d'eau salée>>

L'APPAC vous tiendra informé de nos travaux concernant le cahier des charges opérationnel de l'écluse dans ces colonnes.

Modernisation de notre Association

Refonte du site internet :

Dans le cadre de la modernisation de notre association, il a été décidé de créer un nouveau site internet plus moderne, informatif et interactif. Le Conseil d'Administration n'ayant pas les compétences requises, nous avons sollicité l'ENI Nantes (École d'Informatique) de nous aider. Notre demande a retenu toute leur attention et peut prétendre à un projet pour un/une stagiaire étudiant/e. C'est donc après l'été que nous allons développer cette nouvelle plateforme pour les adhérents.

Réflexion sur le nom APPAC :

Le nom de notre association véhicule autant d'adhésion que de rejet de la part des plaisanciers du port. Une histoire parfois chahutée, des raccourcis et certaines railleries n'aident pas à nous développer et accueillir de nouveaux adhérents. Le CA a mandaté Bruno Gromaistre du conseil et Florian Amourette de réfléchir à un nouveau nom. Vous allez être sollicité pour le choix final, mais avant, vous êtes fortement invités à nous envoyer vos idées sur contact@appac56.fr

Nouveau logo :

Qui dit nouveau nom dit... nouveau logo. Il devra nous représenter et être déclinable sur le fanion, et tout support d'image. Si vous avez le pinceau artistique, envoyez-nous vos dessins sur contact@appac56.fr

Travaux et rendez-vous

L'APPAC participe aux travaux suivants :

- Écluse anti-salinité avec L'EPTB Vilaine
- COPIL Natura 2000 SAGE Vilaine
- CLUPIPP et Conseil portuaire
- Réunions régulières avec la Direction du Port d'Arzal-Camoël
- Modification des règlements du port à venir.

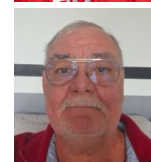
A vos agendas

- Samedi 5 juillet Rencontre de l'APPAC Capitainerie d'Arzal
- 13 septembre vide bateau sur le Port d'Arzal-Camoël
- Week-end du 9 au 13 octobre rencontre fête du Thon à l'île d'Yeu

Le Conseil d'administration de l'APPAC



Olivier Michaud
Président



Michel Renaud
Trésorier



Patrick Aubin
Trésorier Adj.



Bruno Gromaistre
Conseiller



Alain Gerbaux
Conseiller



Alain Massais
Conseiller



Philippe Diot
Conseiller

Et Patrick Normand Conseiller